

Extrait du IEN St Gervais / Pays du Mont-Blanc

<http://www.ac-grenoble.fr/ien.st-gervais/spip.php?article640>

Journal de l'ATICE n°30 - Juin 2010

- Usages du numérique - La lettre du référent numérique -

Date de mise en ligne : jeudi 3 juin 2010

Description :



Le journal des TICE de la circonscription de St Gervais/Pays du Mont-Blanc

Copyright © IEN St Gervais / Pays du Mont-Blanc - Tous droits réservés



UN LOGICIEL

Titre : Albums des loups

Lire avec des albums en Grande Section de Maternelle.

A condition de se procurer les albums dont les références sont indiquées, le logiciel, en version 16 bits, permet un travail très complet sous forme de jeux portant sur les couvertures, les personnages, les illustrations, les titres, l'histoire, les textes, les mots, etc... avec des enfants de cycle II (plutôt GS et CP) à différents moments de l'année.

Cliquez sur le lien : http://pagesperso-orange.fr/jm.campaner/jmc_AlbumsLoups/index.htm

EXPERIMENTATION TNI

Nous disposons sur la circonscription, depuis janvier 2008, d'un tableau numérique interactif portable.

12 enseignants ont déjà pu l'expérimenter dans leur classe, ce qui a débouché dans de nombreux cas par l'achat de tableaux interactifs par différentes municipalités (Sallanches, Megève, Saint-Gervais, Praz sur Arly...). Au terme de cette année, la circonscription comptera 18 équipements en fonction.

Je vous encourage à découvrir durant une période de 2 mois environ cet outil qui offre de nouveaux horizons pédagogiques.

Pour plus d'informations : <http://www.ac-grenoble.fr/ien.st-gervais/spip.php?article376>

UN TNI POUR 30 Euros

Si vous disposez d'un vidéoprojecteur, vous pouvez, à l'aide uniquement d'une souris sans fil à 30Euros, transformer votre projection en « Tableau Numérique Interactif » en téléchargeant et installant sur votre PC le logiciel « Interwrite Workspace Edition Limitée ». Pour plus d'informations ou pour une démonstration, me contacter.

Téléchargement ici : <http://www.einstruction.fr/company/special.php?id=1>

SAUVEGARDES

Avant chaque fin de période, afin d'éviter les mauvaises surprises, il est recommandé de sauvegarder les données direction sur une clé ou un disque dur externe à stocker dans un lieu différent de l'école. Les écoles disposant d'un serveur PingOO peuvent également faire une sauvegarde, soit en local sur la machine, soit sur le serveur.

UN SITE

Titre : Mon-instit.fr

Mon-instit.fr est un site regroupant des leçons rédigées par un professeur des écoles pour des élèves de primaire du CE2 au CM2. Les élèves inscrits peuvent consulter gratuitement l'intégralité de ces leçons avec, en complément, la possibilité pour les parents d'avoir un suivi de leur travail.

Cliquez sur le lien : <http://www.mon-instit.fr/>

LE DOSSIER

Sites internet d'écoles

Les sites internet d'écoles se sont considérablement développés ces trois dernières années. Nous sommes passés de 7 à 25 sites pour la circonscription de Passy. Les sites peuvent accueillir toutes les informations à caractère pédagogique concernant l'école.

L'utilisation d'un site internet offre de nombreuses possibilités, mais certaines contraintes sont notamment fixées dans la « [charte d'édition et d'utilisation des serveurs](#) »

Voici quelques précisions légales et techniques :

- ▶ Le site internet doit comporter un lien en première page vers le site du CITIC et EdRes74 : c'est le cas de tous les sites de la circonscription.
- ▶ Vérifier que les documents publiés (vidéos, photos, textes, fichiers sons) ne sont pas soumis aux droits d'auteur.
- ▶ Le directeur de publication est l'Inspecteur de l'Education Nationale qui fixe la ligne éditoriale.
- ▶ Le responsable d'édition est le directeur de l'école.
- ▶ Toute publication de productions d'élèves (textes, dessins...), de photos collectives ou individuelles doit se faire avec l'accord des parents.
- ▶

Une veille éditoriale est effectuée par L'ATICE, par délégation de l'IEN, en étant abonné aux lettres hebdomadaires de chaque site.

- ▶ Le nom de famille des élèves ou toute autre donnée personnelle ne doivent être publiés : l'usage veut que seul le prénom soit mentionné dans les articles.
- ▶ La diffusion de photos, vidéos, productions d'élèves ne peut se faire que sur un site hébergé sur un serveur académique, ce qui exclut des publications sur des sites externes (Facebook, Vidéomotion, YouTube, Picassaweb...). Les parents d'élèves ne peuvent également utiliser ces sites externes pour diffuser notamment des photos prises à l'école dans le cadre d'activités ou provenant du site de l'école.
- ▶ Les documents insérés doivent avoir un intérêt pédagogique, culturel ou informatif réels. Ils doivent respecter les règles du service public et les textes législatifs en vigueur, en particulier : le respect de la neutralité politique, religieuse et syndicale ainsi que l'interdiction de toute publicité comparative ou non.
- ▶ Les mentions légales qui apparaissent en bas du site doivent être mises à jour en cas de changement de directeur, d'IEN ou d'ATICE : les sites actuels sont à jour.
- ▶ Ne pas publier de fichiers nominatifs sans autorisation de la CNIL
- ▶ Toute école peut disposer d'un site web. En faire la demande à l'ATICE qui s'occupe de toutes les démarches et qui, avec le CITIC, procède à la mise en place technique.
- ▶ L'ATICE est administrateur de chaque site, il a la charge d'intervenir pour résoudre des problèmes techniques ou effectuer des mises à jour. Ne pas supprimer son compte.

VERSION IMPRIMABLE DU JOURNAL n°30 de JUIN 2010

[](IMG/pdf_Lettre_30_-_Juin_2010.pdf "PDF - 116.2 ko")

Lettre 30 - Juin 2010 Version imprimable